



Centre

Enseignements Intensifs
Des Langues

Université

Abdelhamid Ibn Badis
Mostaganem



FICHE DE RENSEIGNEMENT

بطاقة المعلومات

معلومات عامة :

الإسم و اللقب :

تاريخ و مكان الإزدياد :

الهاتف :

البريد الالكتروني :

رقم التسجيل:.....

Information Générale :

Nom, Prénom :

Date et Lieu de Naissance

Tél :

Mail :

Première inscription :

معلومات التسجيل :

Faculté & département d'origine:

الكلية و القسم:

Nature de l'Inscrit(e) : Enseignant(e) Etudiant(e) Fonctionnaire Cadre extra-universitaire

Choix de la Langue : Anglais Français Arabe

Espagnol Allemand Russe

Réinscription :

Faculté & département d'origine:

الكلية و القسم:

Nature de l'Inscrit(e) : Enseignant(e) Etudiant(e) Fonctionnaire Cadre extra-universitaire

Choix de la Langue : Anglais Français Arabe

Espagnol Allemand Russe

Langue étudiée :

Niveau :

N.B

* L'étudiant doit lire et signer le règlement interne du centre qui l'engage au respect des conditions.

Le dossier d'étudiant

- La fiche d'inscription + règlement intérieur.
- 01 photo d'identité.
- 01 copie de la carte d'identité nationale ou toute autre justification d'identité.
- 01 copie du certificat de scolarité pour les étudiants / une attestation de travail pour les salariés + diplôme universitaire.
- La quittance justifiant de l'acquittement des droits d'inscription.

Les inscriptions

- Les droits d'inscription et du test de niveau ne peuvent-être ni remboursés ni reportés quel que soit le motif.
- L'étudiant peut demander à suspendre ou bloquer son inscription. Il doit, pour cela, déposer sa demande motivant son blocage à la direction de l'établissement dans un délai ne dépassant pas 7 (sept) jours à partir du début des cours. L'étudiant qui dépasse cette date butoir est considéré comme exclu de la session et doit se réinscrire pour la session suivante.
- Le droit de blocage de session n'est accordé qu'une seule fois au cours de l'année.

Les cours

- La présence aux cours est obligatoire et indispensable.
- L'étudiant doit assister au minimum à 80 % du volume horaire exigé.
- L'étudiant ayant dépassé le taux de 20 % d'absence (même justifié) est exclu de la formation et n'a pas le droit d'accéder à l'examen final.
- L'absence totale durant toute la période de la formation est considérée comme un abandon. L'étudiant doit, donc, se réinscrire pour réintégrer les cours.
- Aucun changement de groupe n'est autorisé après 10 (dix) jours à compter de la date du début des cours.

Les examens

- Le jour de l'examen, les candidats ne doivent pas dépasser une heure (1h) de retard comme il est interdit aux présents de quitter la salle d'examen avant d'avoir passé une heure (1h) en salle d'examen.
- L'étudiant absent à l'examen final doit présenter une justification d'absence dans les 3 (trois) jours suivant l'examen pour pouvoir accéder à l'examen de remplacement.
- La justification d'absence doit-être visée par le responsable de l'établissement (CEIL) qui en précisera la date de dépôt avant de la transmettre à l'enseignant responsable.
- L'étudiant est avisé par l'administration de la date de l'examen de remplacement.
- L'étudiant absent à la consultation de sa copie d'examen n'a pas le droit de réclamer cette dernière ultérieurement.
- La note éliminatoire est de moins sept sur vingt-cinq (-7/25) par épreuve.

N.B. :

- L'étudiant doit lire et signer ce document qui l'engage au respect des conditions internes du centre (CEIL).

Signé

Mostaganem le :